

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8 juillet 2019 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Sont absentes : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 10. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.2. Participation au colloque de zone de l'ADMQ
 - 6.3. Financement de l'achat du camion de service Ford F-550 XL de l'année 2019 (Règlement #2018-03)
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Autorisation des travaux de Telus dans l'emprise routière
 - 8.2. Stationnement le long de la rue de la Mer
 - 8.3. Marquage des traverses de piétons sur la rue de la Mer (4 unités)
 - 8.4. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Programme de récupération hors foyer – Achat d'équipement
 - 9.2. Groupe Bouffard – Centre de tri des matières recyclables de Mont-Joli
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. MRC de La Matanie – Proposition d'adhésion des municipalités de La Matanie à l'ATR de la Gaspésie
 - 10.2. Appui au projet du « Troisième lieu »
 - 10.3. Comité pour la sauvegarde du quai – Suivi
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Demande de modification à l'horaire d'ouverture du terrain de jeux
 - 11.2. Autorisation de paiement à « Prop Clôtures Ltée » pour les travaux de remplacement de la clôture au centre communautaire
 - 11.3. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Entente concernant l'organisation d'un service garderie municipale dans les locaux de l'école
 - 13.2. Ouverture du poste de responsable du service de garderie municipale à l'école Assomption
 - 13.3. Entente avec la CSMM pour l'utilisation des équipements récréatifs
 - 13.4. FDT – Programme de développement des communautés – volet local 2019-2020 – Module de jeux

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2019-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 8 juillet 2019 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal*

2019-132 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 juin dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 3 juin 2019 à que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2019-133 APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 juin 2019 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	120 068.62	\$
Liste des comptes payés (chèques #7759 et 7760)	84 403.71	
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500634 au #500659)	17 032.31	\$
Total des comptes	221 504.64	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Une question a été soulevée sur l'organisation d'un service de garderie municipale dans les locaux de l'école Assomption (financement).

6.1. *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #3, Madame Gabrielle Trigaux, et la conseillère au siège #6, Madame Marie-Claude Saucier ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2 *Participation au colloque de zone de l'ADMQ*

2019-134 PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, au colloque de zone de l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)* qui aura lieu au Centre multifonctionnel de Lac-au-Saumon le mercredi 11 septembre prochain au coût de 85 \$.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au *Règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Financement de l'achat du camion de service Ford F-550 XL de l'année 2019 (Règlement #2018-03)*

2019-135 ADJUDICATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU CAMION DE SERVICE FORD F-550 XL DE L'ANNÉE 2019 (RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03)

Considérant que la Municipalité de Baie des Sables a demandé une soumission pour le financement permanent de l'objet prévu au *Règlement numéro 2018-03 décrétant l'acquisition d'un camion de service et un emprunt de 125 000 \$*;

Considérant que le montant de la dépense est moins élevé que prévu et se chiffre à 79 000 \$;

Considérant que l'approbation des conditions de financement par le ministère des Finances (MFQ) pour un emprunt dont le montant est inférieur à 100 000 \$ n'est pas requise;

Considérant que la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis propose un emprunt de 79 000 \$ pour 5 ans fermé à un taux d'intérêt 4,01 %;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Baie des Sables accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS pour un emprunt en date du 15 juillet 2019 au montant de 79 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-03.

Que cet emprunt soit émis pour un terme de 5 ans à un taux d'intérêt 4,01%.

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;

Que le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente;

Que l'emprunt, quant au capital, soit remboursé comme suit :

Année	Capital
-------	---------

2020	14 600 \$
2021	15 200 \$
2022	15 800 \$
2023	16 400 \$
2024	17 000 \$

Que l'emprunt, capital et intérêts, soit payable par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Autorisation des travaux de Telus dans l'emprise routière*

2019-136 AUTORISATION À TELUS POUR DES TRAVAUX DANS LES EMPRISES PUBLIQUES

Considérant que « Telecon Design » fait une demande en date du 6 juin 2019 au nom de Telus Québec pour installer des câbles de fibres optiques dans les structures aériennes et souterraines existantes des emprises publiques suivantes : route 132 et 3^e Rang Ouest;

Considérant que le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, ne voit aucune problématique à venir à la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser Telus Québec et ses sous-traitants à procéder aux travaux dans les emprises publiques comme indiqué dans les plans du projet 2729329-FDH-8101, feuillets 200A, 200B, 225 à 227, 237 à 243 et 286. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également autorisé à signer tous documents et plans pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Stationnement le long de la rue de la Mer*

Une demande sera faite à la Sûreté du Québec afin de donner les contraventions à tous ceux qui ne respectent pas l'article 9.2 du *Règlement numéro 2019-02 sur la qualité de vie* (stationner ou immobiliser un véhicule sur un trottoir).

8.3. *Marquage des traverses de piétons sur la rue de la Mer (4 unités)*

2019-137 MARQUAGE DES TRAVERSES DE PIÉTONS SUR LA RUE DE LA MER (4 UNITÉS)

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de ratifier le mandat donné à « Plastra Pein Tex inc. » pour le marquage des traverses de piétons sur la rue de la Mer (4 unités) au coût de 95 \$ l'unité plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*

2019-138 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe qui consiste à des travaux de pavage dans le 4^e Rang Est et Ouest et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité de Baie-des-Baie-des-Sables s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. Programme de récupération hors foyer – Achat d'équipement

2019-139 ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE À TROIS CONTENANTS POUR LES PLACES PUBLIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

Considérant la participation à la demande regroupée de la MRC de La Matanie au *Programme de récupération hors foyer* afin de subventionner l'achat de cinq (5) équipements de récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales en vertu de la résolution #2019-118;

Considérant que 70 % du coût d'achat de chaque équipement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par équipement est remboursé à travers ce programme;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser l'achat de cinq (5) bacs de recyclage à trois (3) contenants pour les places publiques fabriqués par Produits Re-Plast et distribués par Tessier Récréo-Parc au coût unitaire de 1 360 \$ plus les taxes.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le *Programme de récupération hors foyer* (70 %) et le solde à même le surplus accumulé (30 %).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. Groupe Bouffard – Centre de tri des matières recyclables de Mont-Joli

Dans une première lettre datée du 25 juin 2019, Groupe Bouffard explique les pertes financières importantes en lien avec l'exploitation de son centre de tri de Mont-Joli depuis octobre 2017. La fermeture des marchés asiatiques a occasionné une hausse des quantités sur les marchés nord-américains et qui ont eu comme conséquence une baisse drastique sur le prix transigé des fibres de matières recyclables. Dans une deuxième lettre datée du 8 juillet 2019, Groupe Bouffard demande la

réouverture du contrat de traitement des matières recyclables afin d'augmenter de 55 \$ la tonne métrique plus les taxes pour les volumes de l'année 2019 ainsi que jusqu'au rétablissement du marché des matières recyclables et/ou de la mise en place de la réforme de la collecte sélective par le gouvernement. Des vérifications seront faites auprès des autres municipalités clientes et une décision sera prise ultérieurement.

10.1. MRC de La Matanie – Proposition d'adhésion des municipalités de La Matanie à l'ATR de la Gaspésie

2019-140 MRC DE LA MATANIE – PROPOSITION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR 2020-2021

Considérant que la MRC de La Matanie propose aux municipalités intéressées à adhérer à l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie une aide financière qui couvrirait le coût de base de l'adhésion représentant 300 \$;

Considérant que les municipalités participantes n'auraient qu'à défrayer la somme de 0,20 \$ par habitant pour leur population respective;

Considérant la décision du conseil municipal de ne pas renouveler son adhésion à l'ATR de la Gaspésie en vertu des résolutions #2017-069, #2017-094 et #2018-145;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'aviser la MRC de La Matanie que la Municipalité de Baie-des-Sables maintient sa position de ne pas à adhérer à l'ATR de la Gaspésie pour la période 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Appui au projet du « Troisième lieu »

2019-141 APPUI AU PROJET DU « TROISIÈME LIEU »

Considérant que le projet du « Troisième lieu » vise à l'aménagement d'un endroit public polyvalent, à services variés, tel que la restauration légère, la vente de produits locaux, la disponibilité de brochures touristiques, l'artisanat local, des activités socioculturelles, des locaux pour les comités, des ordinateurs publics, un coin lecture et des services de la Caisse Desjardins;

Considérant que ce lieu sera aménagé à même le bâtiment actuel de la Caisse Desjardins au 93, rue de la Mer à Baie-des-Sables;

Considérant que ce lieu sera exploité par un organisme à but non lucratif (OBNL);

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que le conseil municipal de Baie-des-Sables donne son appui à la réalisation de ce projet intitulé « Troisième lieu ».

Que Madame Odette Simoneau et Madame Gabrielle Trigaux soient les représentantes municipales qui assureront le lien entre le comité de démarrage de ce projet et le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Comité pour la sauvegarde du quai – Suivi

Suite à la dernière rencontre du 9 juin dernier avec le comité pour la sauvegarde du quai, il a été question d'évaluer le coût pour la fabrication de sections de quai en bois flottant sur les dalles de béton actuelles afin de niveler la surface.

11.1. Demande de modification à l'horaire d'ouverture du terrain de jeux

Madame Jessica Santerre a effectué une demande afin d'élargir les heures d'ouverture du terrain de jeux. Des données sur les habitudes des usagers seront recueillies au courant de la saison afin d'évaluer la possibilité de modifier l'horaire d'ouverture en 2020.

11.2. *Autorisation de paiement à « Prop Clôtures Ltée » pour les travaux de remplacement de la clôture au centre communautaire*

2019-142 AUTORISATION DE PAIEMENT À « PROP CLÔTURES LTÉE » POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la résolution #2019-075 relative à l'octroi du contrat à l'entrepreneur « Prop Clôtures Ltée » pour la réalisation des travaux de remplacement de la clôture au centre communautaire au montant de 43 470 \$ plus les taxes;

Considérant que l'arrêt-balles a été remplacé à la demande de la direction générale au montant de 3 000 \$ plus les taxes;

Considérant que l'ensemble des travaux se monte à 44 357 \$ plus les taxes selon les quantités nécessaires à la réalisation des travaux;

Considérant que l'entrepreneur a exécuté l'ensemble des travaux à la satisfaction de la municipalité en date du 13 juin 2019 et aucune déficience n'a été identifiée;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le paiement du contrat à « Prop Clôtures Ltée » au montant de 50 999.46 \$ taxes incluses soit autorisé.

Que ces travaux d'investissement totalisant une dépense nette de 46 569.31 \$ soient financés à même le *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* pour un montant maximal de 22 267.85 \$ et le solde de 24 301.46 \$ à même le surplus accumulé.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à produire le rapport final auprès du *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* dans le cadre du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. *Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH*

2019-143 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Considérant qu'en vertu de la charte de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables, trois (3) représentants doivent être nommés par la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'en vertu de cette charte, les mandats ont une durée de 3 ans et sont renouvelables;

Considérant que Monsieur Régis Dionne a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2018-225 et que la fin de son mandat est prévue le 5 novembre 2021;

Considérant que Madame Lise Allard a déjà été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2016-100 et que la fin de son mandat est prévue le 6 juin 2019;

Considérant que Monsieur Denis Santerre a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2017-075 et que la fin de son mandat est prévue le 3 avril 2020;

Considérant le désir de Madame Lise Allard de poursuivre son mandat;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de renouveler le mandat à Madame Lise Allard comme représentante de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables. Cette nomination demeurera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par résolution du conseil.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Entente concernant l'organisation d'un service de garderie municipale dans les locaux de l'école*

2019-144 ENTENTE CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE ASSOMPTION

Considérant l'accord de principe avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) concernant l'organisation d'un service de surveillance par la Municipalité de Baie-des-Sables à l'intérieur des locaux de l'école en vertu de la résolution #2019-128;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire organiser un service de garderie municipale dans les locaux de l'école Assomption au bénéfice des citoyens dont les enfants fréquentent cet établissement;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

- de demander les modifications suivantes au projet d'entente :
 - Ajouter le local informatique et la bibliothèque à l'article 2.1 des lieux prêtés;
 - Modifier les heures d'ouverture possible entre 6 h et 18 h 30 de l'article 6.9 des services offerts par la municipalité;
- d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer, au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées, l'Entente concernant l'organisation d'un service de garderie municipale à l'intérieur des locaux de l'école Assomption.

Que le directeur général soit autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de mettre en œuvre ce service de garderie municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2. *Ouverture du poste de responsable du service de garderie municipale à l'école Assomption*

2019-145 OUVERTURE DU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE À L'ÉCOLE ASSOMPTION

Considérant que la municipalité a conclu une entente avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) concernant l'organisation d'un service de garderie municipale à l'intérieur des locaux de l'école Assomption en vertu de la résolution #2019-144;

Considérant qu'il a lieu de répondre au besoin de personnel nécessaire au bon fonctionnement de ce service de garderie municipale;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'ouvrir le poste de responsable du service de garderie municipale à l'école Assomption selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi se résume comme suit :
 - Planifier, organiser et animer diverses activités éducatives et récréatives visant à stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel des enfants;
 - Identifie les besoins matériels nécessaires à la réalisation de ces activités;
 - Prends soin du matériel mis sous sa responsabilité;
 - Vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements et du matériel et avise son supérieur de tout problème;
 - Assure la sécurité et le respect des enfants sous sa responsabilité;
 - Règle toute situation conflictuelle mineure et si le problème persiste ou s'aggrave, avise son supérieur (indiscipline, violence, vandalisme);
 - Complète le rapport des événements au besoin;
 - Reçois les inscriptions des participants et complète les fiches de présence;
 - Effectue toute autre tâche jugée pertinente.
- Le poste est à temps partiel et pour la durée de l'année scolaire 2019-2020 (20 heures par semaine);
- Le taux horaire est fixé à 18 \$;
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 25 juillet 2019.

L'offre d'emploi telle que préparée et remise aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à effectuer une présélection des candidats au besoin et à planifier les entrevues d'embauche. Les membres du conseil municipal seront invités à participer aux entrevues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3. Entente avec la CSMM pour l'utilisation des équipements récréatifs

Une entente écrite est à intervenir entre la Municipalité et la Commission scolaire des Monts-et-Marées concernant le partage des équipements sportifs et récréatifs.

13.4. FDT – Programme de développement des communautés – volet local 2019-2020 – Module de jeux

2019-146 RÉCLAMATION AUPRÈS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (VOLET LOCAL) – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – MODULE DE JEUX POUR LES JEUNES

Considérant le projet de revitalisation de la cour de l'école Assomption de Baie-des-Sables;

Considérant que le plan de développement local 2015-2019 a comme objectif d'améliorer les infrastructures de loisir et de développer l'offre de loisir chez les 0-17 ans;

Considérant que la politique familiale municipale 2018-2022 a comme objectif de diversifier l'offre d'activités parascolaires et faire bouger davantage les plus jeunes par les plus vieux durant les récréations;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à présenter une demande d'aide financière auprès de la *MRC de La Matanie* dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT – Programme de développement des communautés – volet local) afin de contribuer financièrement au projet de revitalisation de la cour de l'école Assomption de Baie-des-Sables et de l'achat d'un module de jeux pour les jeunes.

Le coût total du module de jeux est de 25 000 \$. La contribution demandée au *Programme de développement des communautés (PDC)* est 6 400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Des discussions ont lieu concernant les panneaux indiquant les accès au bord de mer installés récemment.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Stationnement des véhicules routiers lourds en zone résidentielle;
- État de la chaussée de la portion Nord de la route Lepage.

15. *Levée de l'assemblée*

2019-147 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire